

La Commission des droits de l'homme du Grand Conseil a rendu son rapport sur la protection de l'enfance à Genève, avec dix-sept recommandations à la clé

«Un mécontentement inouï»

PROPOS RECUEILLIS PAR
CHRISTIANE PASTEUR

Enfance ► Après un rapport de la Cour des comptes, deux pétitions, des manifestations et de nombreux articles de presse, c'est au tour de la Commission des droits de l'homme du Grand Conseil genevois de rendre, cette semaine, son rapport sur la protection des mineurs. Un travail de deux ans, à l'issue desquels les élus invitent le Conseil d'Etat, à travers une motion contenant dix-sept points, à améliorer le fonctionnement de l'ensemble du système. On en parle avec Diego Esteban, député socialiste et auteur du rapport.

Après deux ans de travail, quel regard porte la commission sur le système de protection de l'enfance genevois?

Diego Esteban: Nous avons constaté un mécontentement d'une ampleur inouïe. C'est un sujet qui traumatise dans la population. Nous n'avons pas de prérogatives d'enquête, donc nous n'avons pas accès à des dossiers confidentiels, en revanche nous avons auditionné une dizaine de parents pour comprendre leur situation. Nous avons également entendu les directeurs des institutions. Personne ne prend à la légère les conséquences d'une erreur d'appréciation. Si la réponse institutionnelle est trop forte, elle peut conduire à une augmentation des clauses péril (*ndlr: retraits de garde*), avec un traumatisme pour l'enfant et ses parents. Si elle est trop laxiste, il peut y avoir un risque de mise en danger de l'enfant.

Que préconisez-vous pour améliorer la situation?

La médiation et les mesures alternatives au placement, comme au Québec, par exemple. Ce deuxième point constitue d'ailleurs une des recommandations de la Cour des comptes de 2016 qui reste à satisfaire. L'accompagnement des familles en milieu ouvert et l'aide à la parentalité doivent être développés. Des éducateurs spécialisés rencontrent les familles dans des lieux



«Le service est à flux tendu, nous n'avons pas réussi à faire la distinction entre ce qui relève d'un manque de moyens ou de dysfonctionnements internes», explique le député Diego Esteban. JPD

dédiés afin de les assister dans leurs tâches parentales. On est moins dans le jugement, davantage dans l'aide et l'éducation. Il faut investir en amont, car une fois que le Service de protection des mineurs (SPMi) et la justice sont saisis, les conflits ont plutôt tendance à s'envenimer qu'à s'apaiser.

Un autre problème, déjà identifié, concerne les expertises judiciaires dans le cadre des retraits de garde. Jugez-vous aussi la situation problématique?

Oui. Quand les juges ne s'estiment pas compétents, ils renvoient à des experts. Problème, un seul centre reçoit tous les mandats d'expertise, le Centre universitaire romand de médecine légale, et une seule personne surveille toutes les expertises qui y sont produites, avec une impression de copié-collé et de justice automatique, car les expertises sont toujours suivies par les juges. Si les parents veulent demander une contre-expertise, ils doivent le faire auprès du même centre. Nous sommes

donc d'avis de diversifier les acteurs. Plus généralement, cette psychiatrie excessive des conflits familiaux a tendance à braquer plutôt qu'à apaiser.

Régulièrement, des parents évoquent des dysfonctionnements au SPMi. Votre opinion?

Le service est à flux tendu. Nous n'avons pas réussi à faire la distinction entre ce qui relève d'un manque de moyens ou de dysfonctionnements internes. Je sens de la part de la conseil-

lère d'Etat Anne Emery-Torracinta et du directeur du SPMi la volonté de trouver des solutions. Une chose est sûre, la situation ne semble convenir à personne: ni aux collaborateurs, ni aux parents, ni au monde politique. Des retraits d'enfants à la maternité peuvent se justifier pour des parents toxicomanes, même si c'est choquant. Mais dans le cas d'une mère handicapée, par exemple, nous n'avons pas été convaincus que le handicap constitue un obstacle. Nous aimerions savoir quels sont les critères du SPMi, quels outils sont utilisés pour décider d'un retrait plutôt que d'une recherche d'alternatives.



«Nous aimerions savoir quels sont les critères du SPMi»

Diego Esteban

Vous demandez que la décision d'un retrait de garde se fasse dans les 72 heures contre 30 jours actuellement. Réaliste?

Au vu de la violence de l'acte, cette longue attente est traumatisante. Le point le plus problématique, c'est que les situations s'améliorent rarement après être passées sur le bureau du SPMi ou du Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant. I

La Cité Léopard reste mobilisée

Carouge ► Les habitants de la Cité Léopard, à Carouge, restent mobilisés. Ils se sont réunis une nouvelle fois en assemblée générale lundi soir pour exiger que personne ne soit expulsé sans solution de logement de ces immeubles vétustes voués à une prochaine destruction. Et un certain espoir semble désormais de mise. «Il y a eu du changement. Les perspectives sont différentes aujourd'hui, témoigne Maria*, une des habitantes du complexe. Un représentant de la SUVA, qui est le propriétaire, est venu lundi. Nous avons élaboré des listes de ceux qui ont encore besoin d'être relogés et de ceux qui voudront habiter dans les nouveaux immeubles qui vont être construits à la place. On nous a dit qu'on serait prioritaires. Nombre d'entre nous tenons en effet à revenir ici. Nous voulons rester Carougeois.» A la place des bâtiments vétustes, un écoquartier de 264 logements doit en effet être construit.

Patrick Garazi, directeur de Suva Genève, confirme qu'un groupe de travail a été mis sur pied avec la mairie de Carouge, des fondations immobilières de droit public, la régie et la Suva. «Un médiateur sera aussi nommé pour analyser les différentes situations. Le but est de trouver une solution acceptable pour chacun. Nous allons aussi chercher des possibilités de relogement au sein de notre parc immobilier. Nous allons faire le maximum. Il faut rétablir la confiance.»

La mobilisation des habitants, qui devaient initialement quitter les lieux avant le 31 juillet, semble ainsi continuer à porter ses fruits. A la suite d'une intervention de la maire de Carouge, Stéphanie Lammar, le propriétaire s'était déjà engagé à ne pas procéder à des expulsions pendant l'été (notre édition du 29 juillet). La situation de ces personnes, qui vivent pour la plupart avec des revenus très modestes, a touché les autorités de la Cité sarde, confirme Didier Prod'hom, pré-

sident du Conseil municipal carougeois et vice-président de la Fondation Emma Kammacher, qui était présent, comme la maire et le responsable de la Suva, à la réunion des habitants de lundi. «Il faut accompagner ces gens dans leurs recherches et leurs démarches, affirme l'élu vert. Aucun locataire ne doit être laissé sur le côté de la route. Certains d'entre eux vivent là depuis quarante-cinq ans.»

Henriette Stebler, de l'association Carouge-Est, que les habitants de la Cité Léopard ont décidé lundi de rejoindre, se réjouit du changement de perspective pour les locataires des immeubles de l'angle de la rue de la Fontenette et de celle des Mornaines. Elle annonce aussi que la mobilisation se maintiendra jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée pour tout le monde. Une prochaine assemblée est déjà prévue le 28 septembre, explique-t-elle, tout comme une réunion conviviale la veille. GKN
*Prenoms d'emprunt

Le parlement passe au crible l'action du gouvernement en 2019

Grand Conseil ► Le parlement genevois a entrepris jeudi l'analyse du rapport de gestion du Conseil d'Etat de l'année 2019. Rapporteur de majorité de la commission des finances, le socialiste Alberto Velasco a ouvert les débats en expliquant que si les comptes du dernier exercice sont techniquement corrects, la plupart des partis ont formulé nombre de critiques de fond sur l'action du Conseil d'Etat.

«Les arguments sont différents selon les groupes, a affirmé l'élu. La droite regrette qu'il n'y ait pas eu de réformes structurelles. Pour la gauche, au contraire, les diminutions de postes, particulièrement dans la santé et l'éducation, sont inacceptables. Nous déplorons également le manque d'investissements, le nombre de personnes qui vivent dans une situation extrêmement précaires et la pénurie de logements sociaux.» Membre du seul parti à avoir

appuyé le Conseil d'Etat en commission, le PDC Jean-Luc Forni a lui estimé qu'il était du devoir d'une formation gouvernementale de soutenir «l'action globalement satisfaisante» de l'exécutif. Particulièrement pour une année 2019 «marquante, au cours de laquelle il y a eu de nombreuses réalisations comme l'acceptation de la RFFA, la réforme de la CPEG et le lancement du Léman Express, qui se termine avec un bon de 188 millions qui a pu être versé dans le fond de réserve conjoncturelle».

Les députés ont ensuite passé au crible une à une les différentes politiques publiques. Pendant cet exercice, le magistrat chargé de chaque secteur a répondu aux députés et défendu l'action menée. La conseillère d'Etat Nathalie Fontanet en a profité pour déployer une séance dédiée aux «y a qu'à» et aux «faut qu'on».

GUSTAVO KUHN

IDENTITAIRES

DISSOLUTION DE KALVINGRAD PATRIOTE
Kalvingrad Patriote, groupe réunissant de jeunes identitaires, a annoncé son autodissolution «après cinq années d'aventures». Dans un communiqué, il est expliqué: «Nous ne nous reconnaissons plus dans cette structure. La 'guerre des boutons' menée avec les fils de bourgeois antifas ne nous intéresse pas, avoir des problèmes judiciaires du fait d'une répression toujours plus importante non plus.» En décembre, des militantes féministes et antiracistes ont vandalisé le bar Navy Syracuse lui reprochant d'être «le stamm de la jeunesse d'extrême droite genevoise». Cet épisode faisait suite à une bastonnade contre trois membres du groupe, en réponse à des saluts nazis devant un local étudiant. La police notait: «Cela fait une année environ qu'on constate ce triste jeu du chat et de la souris entre ces deux groupes rivaux.» RA